



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désenclavement des territoires ruraux

Question au Gouvernement n° 1910

Texte de la question

DÉSENCLAVEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

M. le président. La parole est à M. Pierre Morel-À-L'Huissier.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Madame la ministre des transports, la commission des lois de l'Assemblée engagera, cet après-midi, la discussion autour du projet de loi d'orientation des mobilités. Sans vouloir faire l'exégèse de ce projet que vous portez, et qui aborde bon nombre de problématiques liées aux transports dans le territoire français, je souhaite évoquer la question du désenclavement des territoires ruraux.

Nous sommes ici de nombreux représentants de ces territoires qui ne disposent pas de moyens de transports en commun urbains ou péri-urbains, et qui sont en outre confrontés à la fracture numérique. La voiture ou le train restent les moyens traditionnels de locomotion.

Quelle est votre vision des mobilités en milieu rural, en particulier pour ce qui est des infrastructures routières et ferroviaires ?

L'État a conservé la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre de routes nationales souvent transversales, qui sont en mauvais état ou inadaptées aux déplacements modernes. Quel engagement financier est prévu pour le réseau routier national dans les dix prochaines années ? En fonction de quels critères choisirez-vous les routes nationales prioritaires ?

Par ailleurs, la question se pose du maintien du réseau ferroviaire national, pour lequel nous avons élaboré le concept de train d'équilibre du territoire. Cela concerne le transport de voyageurs mais également le fret, notamment dans le Massif central. Quels financements envisagez-vous de mobiliser afin de conserver ces lignes ferroviaires nationales dites d'aménagement du territoire qui permettent de désenclaver bon nombre de territoires ruraux ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI-Agir et L.T.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, ministre. Avec le projet de loi d'orientation des mobilités, dont la discussion démarre en effet cet après-midi en commission, notre priorité est claire : améliorer les déplacements du quotidien pour tous nos concitoyens, où qu'ils vivent.

Je ne veux plus d'une France à deux vitesses ...

M. Laurent Furst. Tous à 80 !

Mme Élisabeth Borne, ministredans laquelle on a construit des lignes à grande vitesse pour les métropoles et laissé les réseaux ferrés, les routes, se dégrader dans le reste du territoire.

Nous investirons donc beaucoup plus au cours de ce quinquennat : 13,4 milliards d'euros, soit 4 milliards de plus que lors de la période précédente. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Surtout, nous investirons beaucoup mieux, en accordant la priorité à l'entretien et la remise en état de nos réseaux. Au cours des dix prochaines années, nous dépenserons 50 % de plus pour notre réseau ferré et 30 % de plus pour nos routes qu'au cours des dix dernières années. En moins de dix ans, nous remplacerons tous les trains d'équilibre du territoire, les fameux trains Corail, âgés de plus de quarante ans, ce qui représente un investissement de 3,7 milliards d'euros porté par l'État. Je confirme à ce propos que la ligne des Cévennes bénéficiera d'ici la fin de l'année de rames neuves.

Enfin, nous portons un plan de désenclavement routier de 1 milliard d'euros sur dix ans pour réaliser tous ces itinéraires promis depuis des décennies et toujours repoussés. Vous le savez, en Lozère, le comité interministériel d'aménagement du territoire de Mende avait annoncé la mise à deux fois deux voies de la RN88, toujours attendue. C'est aussi le cas à Prades et Castres.

Nous mènerons ce plan de désenclavement. La RN88 fait bel et bien partie de nos priorités. Face aux fractures territoriales, il est temps d'agir, ce que nous faisons au travers de ce projet de loi d'orientation des mobilités. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1910

Rubrique : Ruralité

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mai 2019](#)